



## Besoin de conseils pour un divorce

Par **elodie87**, le **04/02/2009** à **21:13**

Bonjour à tous,

Je vis avec un homme depuis plus d'un an. Cet homme est marié et à 2 enfants. Sa femme vit dans l'appart qu'ils ont acheté ensemble, ils n'ont pas fini de rembourser. Il veut divorcer mais les sous manquent un peu, il ne souhaite pas vendre l'appart. Il lui verse déjà 730 € par mois pour lui payer la part de l'appart alors qu'il n'y vit plus et que sa femme habite avec son copain et les 2 enfants. Et cette somme comprend aussi l'assurance et le prêt d'une voiture neuve qu'ils ont acheté 6 mois avant qu'ils se séparent. Voiture qu'elle est la seule à conduire. Nous gardons ses enfants un we sur deux. Et la moitié des vacances.

Peut - on bénéficier d'une aide pour divorcer ?

Est on déclarés divorcés après 2 ans de séparation ?

Quels changements pourrait il y avoir après le divorce ?

Quel est le coût moyen d'un divorce ? quels sont les frais à payer ?

Pourriez vous nous aider et nous donner des conseils ?

Merci, bonne journée à tous.

Par **Marion2**, le **04/02/2009** à **21:38**

Bonsoir,

Un divorce à l'amiable serait peut-être la meilleure solution et la moins onéreuse.

Si votre ami et son épouse sont d'accord pour le droit de visite et d'hébergement des enfants, le montant de la pension alimentaire, le partage des biens et des crédits, il suffira de prendre

un avocat en commun.

Autrement il y a l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle et qui dépend du montant des ressources.

Cordialement

Par **elodie87**, le **05/02/2009** à **11:41**

Bonjour Laure,

Pourriez vous m'en dire plus sur "l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle et qui dépend du montant des ressources. "

Merci d'avance et bonne journée.

Elodie

Par **Marion2**, le **05/02/2009** à **13:07**

Bonjour Elodie,

[s]AIDE JURIDICIONNELLE[/s]

[fluo]Ressources 2008 (en €)[/fluo] [fluo]Part contributive de l'Etat[/fluo]

. Jusqu'à 911€ ---- 100%

. 912 à 953 ---- 85%

. 954 à 1004 ---- 70%

. 1005 à 1077 ---- 55%

. 1078 à 1160 ---- 40%

. 1161 à 1263 ---- 25%

. 1264 à 1367 ---- 15%

- Pour les 2 premières personnes à charge + 18% du montant du plafond d'Aide totale = 164€

- Pour la 3e personne à charge et les suivantes + 11,37% du même plafond = 104€

Bonne journée.